

CLEAVELAND ASSET MANAGEMENT

SARL au capital de 20.000 €

31, rue Tronchet

75008 PARIS

SIREN 481 118 123 RCS PARIS

G.T.C. de Paris
I . . . M . . . R
25 OCT. 2005
N° DE DÉPÔT <i>89454</i>

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur Dominique DELAMARE,**
DD né le 13 janvier 1974 à ROUEN (76),
demeurant au MESNIL-ESNARD (76240) 12 rue de Semilly,
Célibataire

Ci-après dénommé « le cédant »

d'une part

ET :

- **Monsieur Dominique BONIN,**
né le 19 juin 1974 à VITRY LE FRANÇOIS (51),
demeurant à COLOMBES (92700) 14 rue du Maréchal Joffre,
marié avec Madame Laetitia LEONI sous le régime de la participation aux acquêts,

et

- **Monsieur Laurent FERMAUT,**
né le 22 juin 1965 à ARMENTIÈRES (59),
demeurant à PARIS (75016) 56 rue d'Auteuil,
marié avec Madame Catherine BUISINE sous le régime de la séparation de biens,

Ci-après dénommés « les cessionnaires »

d'autre part

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

1. La SARL CLEAVELAND ASSET MANAGEMENT a été constituée selon acte sous seing privé en date du 14 février 2005, enregistrée le 17 février 2005 à la Recette des Impôts de Paris Europe Rome bord. 454/40 au capital de 20.000 € représenté exclusivement par des apports en numéraire.

2. La société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement : la gestion de tous biens et droits immobiliers ; la transaction en matière immobilière ; le service aux entreprises en toutes matières, notamment administratives, comptables, logistiques et de gestion courante ; la prise en participation dans toute activité, sous quelque forme que ce soit, se rattachant à l'immobilier ; toutes activités annexes et connexes ; et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié ou tous autres objets similaires ou connexes, de la manière la plus étendue.
3. Par décision de l'Assemblée Générale Constitutive du 14 février 2005, le Gérant de la société est Monsieur Dominique BONIN,
4. Le capital social, fixé à la somme de 20.000 € et divisé en 20.000 parts de 1 € chacune, est réparti de la façon suivante :
- | | | |
|-------------------------------------|------------------------------|------------------|
| ▪ SAS FINANCIÈRE ST ANDREWS | 12.800 parts sociales | n° 1 à 12800 |
| ▪ Monsieur Dominique BONIN | 2.400 parts sociales | n° 12801 à 15200 |
| ▪ Monsieur Laurent FERMAUT | 2.400 parts sociales | n° 15201 à 17600 |
| ▪ Monsieur Dominique DELAMARE | <u>2.400 parts sociales</u> | n° 17601 à 20000 |
| Total | 20.000 parts sociales | |

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

CONVENTION

Objet

Par les présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, aux cessionnaires qui acceptent, les deux mille quatre cents (2.400) parts sociales, numérotées de 17601 à 20000 et entièrement libérées, qu'il détient au sein de la société CLEVELAND ASSET MANAGEMENT, de la façon suivante :

- | | | |
|------------------------------------|-----------------------------|------------------|
| ▪ à Monsieur Dominique BONIN | 1.200 parts sociales | n° 17601 à 18800 |
| ▪ à Monsieur Laurent FERMAUT | <u>1.200 parts sociales</u> | n° 18801 à 20000 |
| Total | 2.400 parts sociales | |

Propriété - Jouissance

À compter de ce jour et au moyen des présentes, les cessionnaires seront propriétaires des parts présentement cédées et en auront la jouissance. Ils auront droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours attribués à ces parts et seront subrogées dans tous les droits et obligations y attachés.

Prix

Le prix de la présente cession est fixé à la somme totale de deux mille quatre cents (2.400) euros, que les cessionnaires versent ce jour au cédant, qui en donne valable quittance, de la façon suivante :



▪ Monsieur Dominique BONIN, verse	1 200 €
▪ Monsieur Laurent FERMAUT, verse	1 200 €
Total	2 400 €

Agrément

Intervenant entre Associés, la présente cession n'est pas soumise à la procédure d'agrément.

Signification

Conformément aux stipulations de l'article 1690 du Code Civil, la présente cession sera signifiée par acte extrajudiciaire à la société CLEAVELAND ASSET MANAGEMENT ou remise à son Gérant contre décharge.

Enregistrement

Il est précisé ici pour l'Administration de l'enregistrement que les parts présentement cédées représentent des apports en espèces fait à la société, que la société n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Capital social

À la suite de la cession qui précède, les parts sociales se trouvent réparties comme suit :

- SAS FINANCIÈRE ST ANDREWS 12.800 parts sociales n° 1 à 12800
 - Monsieur Dominique BONIN 3.600 parts sociales n° 12801 à 15200 et 17601 à 18800
 - Monsieur Laurent FERMAUT 3.600 parts sociales n° 15201 à 17600 et 18801 à 20000
- 20.000 parts sociales

Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leurs demeures respectives.

Frais

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par les cessionnaires, qui s'y obligent.

Fait à Paris

Le 29/09/05

En sept exemplaires

Enregistré à : RECETTE DES IMPOTS DE ROUEN HOTEL DE VILLE

Le 12/10/2005 Bordereau n°2005/1 316 Case n°30

Ext 8423

Enregistrement : 15 €

Timbre : 63 €

Total liquidé : soixante-dix-huit euros

Montant reçu : soixante-dix-huit euros

L'Agent

Chantal GASTEBLED